

Rapport d'activité annuel 2025

Groupe Spécialisé n° 5.1 « Produits et procédés de couvertures »

Nombre de réunions tenues dans l'année

6 réunions pour l'année 2025, en « présentiel + visioconférence ».

Membres de Groupes Spécialisés

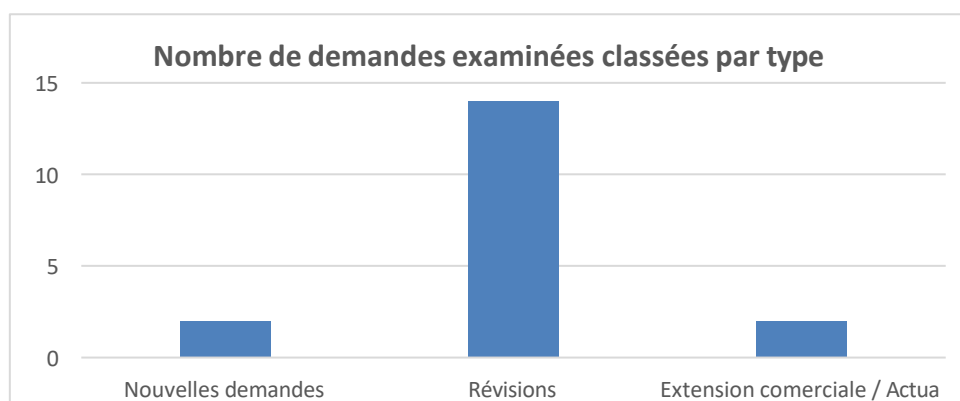
3 nouveaux membres ont intégré le Groupe Spécialisé pour 0 départs.

Le Groupe Spécialisé n° 5.1 compte désormais 32 membres.

Éléments statistiques

18 demandes examinées par le Groupe Spécialisé dont :

- ✓ 2 nouvelles demandes ;
- ✓ 14 révisions ;
- ✓ 2 Extension commerciale / Actualisation.



| Famille | Nombre |
|---|--------|
| Couverture métallique | 5 |
| Panneaux bois | 2 |
| Accessoire de couverture | 1 |
| Panneaux translucides | 1 |
| Panneaux / caissons chevrons / isolants support de couverture | - |
| Couverture en plaques / ardoises fibres-ciment | 2 |
| Tuiles de terre cuite | 5 |
| Sarking | - |
| Membrane d'étanchéité complémentaire | 1 |
| Capteur solaire thermique | 1 |
| Barrière radiante | - |

16 Avis publiés en 2025, dont :

- ✓ 1 nouvelle demande ; 13 révisions ; 2 actualisations/ext.

Nouvelles Familles

- RAS.

Propositions de passage au traditionnel faites par le Groupe Spécialisé

- RAS.

Documents publiés

- Publication du cahier des prescriptions techniques communes (CPT) *e-cahier CSTB n°3830* de septembre 2025 : « Support en bois et panneaux à base de bois pour couverture en bac métallique totalement supporté ».
[Famille Couverture en bac métallique totalement supporté - CCFAT.](#)

Révisions d'office

- RAS.

Faits marquants propres au GS

- RAS.

Cet export contient 16 connaissances.

Liste des évolutions de jurisprudence DT des familles du GS 5.1 validées en GS entre le 01/01/2025 et le 31/12/2025

Sarking

Position dans le plan DT : 2.1.4 - Stabilité dimensionnelle et incurvation

Connaissance n°3776 validée en GS le 10/03/2025

Objet de la montée de version

Création du Dossier Technique

Description

Sur un procédé de sarking, outre les essais et contrôles demandés par la norme européenne harmonisée de référence de l'isolant, il y a lieu de vérifier :

- La variation dimensionnelle résiduelle à 20 °C après 7 jours à 70 °C et 95 % HR + 24 h à 20 °C sur panneau entier (selon cahier du CSTB 3669_V2, § 3) : $\leq 0,5\%$ et < 5 mm, sauf si la densité de fixation est supérieure ou égale à 3 fixations/m².
- La variation dimensionnelle à l'état de libre déformation à 23 °C après stabilisation des dimensions à 80 °C (60°C autorisé) sur éprouvette (selon cahier du CSTB 2662_V2, § 4.31) : $\leq 0,5$ %.
- L'incurvation sous un gradient de température 80 / 20 °C sur panneau entier (selon cahier du CSTB 2662_V2, § 4.32) : ≤ 3 mm.

Ces essais (sur l'incurvation et sur au moins une des deux variations dimensionnelles ci-dessus) seront à réaliser en autocontrôle périodiquement (par trimestre à minima), notamment pour les isolants en mousse plastique.

Les emboîtements entre panneaux doivent être décrits, et faire l'objet d'un schéma au dossier graphique.

Justification

Essai de variation dimensionnelle à l'état de libre déformation des panneaux isolants selon le § 4.31 du e-cahier du CSTB n°2662_V2 sur épaisseur moyenne à 80°C.

Essai de variation dimensionnelle résiduelle à 20 °C après 7 jours à 70 °C et 95 % HR + 24 h à 20 °C sur panneau entier (selon cahier du CSTB 3669_V2, § 3).

Essai d'incurvation sous un gradient de température 80 / 20 °C sur panneau entier (selon cahier du CSTB 2662_V2, § 4.32).

Autocontrôles périodiques (par trimestre à minima, sur l'incurvation et sur au moins une des deux variations dimensionnelles ci-dessus), notamment pour les isolants en mousse plastique.

Membrane d'étanchéité complémentaire de couverture

Position dans le plan DT : 1.1 - Généralités

Connaissance n°12566 validée en GS le 10/03/2025

Description

JURISPRUDENCE : Dans le cas d'un changement significatif du produit (géométrie, dimensions, composition, compatibilité non avérée avec l'ancien produit dont il est envisagé de conserver le nom, etc...), les noms du produit et du procédé ne peuvent pas rester identiques aux noms de l'ancien produit et ancien procédé.

Position dans le plan DT : 1.2 - Domaine d'emploi

Connaissance n°12587 validée en GS le 10/03/2025

Objet de la montée de version

Corrections rédaction

Description

Définition du domaine d'emploi visé, du type de bâtiments (habitation, ERP, locaux code du travail, industriels, commerciaux, agricoles, installations sportives,...), hygrométrie (faibles et moyennes, sauf justifications particulières), du type de travaux (travaux neufs et/ou de rénovation totale (jusqu'au support)), et de la zone géographique (France métropolitaine et climat de montagne (altitude supérieure à 900 m et inférieure ou égale à 2000 m), sauf justifications particulières).

Le procédé se réfère au domaine d'application des étanchéités complémentaires en climat de montagne, selon les dispositions d'emploi visées dans le " Guide des couvertures en climat de montagne de juin 2011", et dans les DTU de la série 40.* qui prévoient la mise en oeuvre en climat de montagne.

Donner les espacements entre chevrons/rehausses maximaux, les charges ascendantes extrêmes de vent maximales admissible (selon les règles NV 65 modifiées), ainsi que les hauteurs de bâtiments associées selon le cahier 3563 de juin 2006 (valeurs en angles).

Dans le cas d'une pose différente du principe de "double toiture ventilée" selon le "Guide des couvertures en climat de montagne de juin 2011" (pose directe sur Sarking sous DTA par exemple), des justificatifs particuliers sont

Secrétariat : CSTB, 84 avenue Jean-Jaurès – Champs-sur-Marne – F-77447 Marne-la-Vallée Cedex 2

☎ : (33)01.64.68.82.82 - Serveur Internet : <http://www.ccfat.fr> - E-mail : secretariat.at@cstb.fr

attendus (voir ci-après).

Justification

Liste des références de chantier détaillée précisant :

1) Données chantier :

- Le type de bâtiment (préciser si ouvert ou fermé),
- L'hygrométrie du bâtiment,
- L'adresse du chantier,
- L'année de réalisation,
- L'altitude du site,
- La surface,
- La zone de vent selon les règles NV 65 modifiées,
- La zone de neige selon les règles NV 65 modifiées,
- La zone de concomitance vent/ pluie selon DTU 40.41,
- La situation selon DTU 40.41,
- La hauteur maximale du bâtiment,
- La longueur de rampant et la présence ou non de ressauts (préciser le nombre),
- La pente,
- La zone de gel (selon NF B 10-601 de mars 2014).

2) Procédé :

- L'entraxe entre chevrons.
- Type et nature de l'isolation,
- Le type et la référence de la membrane,
- Le type de joints longitudinaux et transversaux,
- Le type de support de la membrane,
- Pose sur chanlatte trapézoïdale ou sous rehausse avec/sans joint d'étanchéité,
- Type de couverture,
- Particularités (exemple : noues, pénétrations, velux, ...).

3) Intervenants :

- Les coordonnées du chantier,
- Les coordonnées du poseur,
- Les coordonnées du maître d'ouvrage et du maître d'œuvre,
- Les coordonnées du contrôleur technique le cas échéant.

Donner l'année de mise sur le marché français et nombre de m² réalisés depuis cette date pour les produits visés et mis en œuvre conformément au dossier technique fourni.

Dans le cas d'une pose direct sur procédé de Sarking sous DTA, les justificatifs particuliers minimaux suivants sont attendus :

- Liste de références chantiers nombreuses, anciennes et détaillées visant cette pose.

- Accord du fabricant du procédé de Sarking sous DTA, et justification de l'impact du procédé sur le dimensionnement du Sarking (F1mm notamment).
- Justificatifs de durabilité.
- Etudes hygrothermiques de la paroi (WUFI), et mission d'analyse des hypothèses par le CSTB (supplément pour évaluation des risques hygrothermiques, voir barème ATEC/DTA).
- ...

Position dans le plan DT : 2.1 - Membrane

Connaissance n°12568 validée en GS le 10/03/2025

Description

Donner le nom de la membrane, et son éventuelle conformité à une norme européenne harmonisée.

Donner les principales dimensions de la membrane (longueur, largeur, poids des rouleaux, épaisseur,...).

Donner les caractéristiques physiques et mécaniques de la membrane, et de ses différents modes de jonctions éventuels (jonctions longitudinale / transversale / about de lés). Les membranes d'étanchéité complémentaires en climat de montagne ne justifiant pas d'une conformité au "Guide des couverture en climat de montagne de juin 2011", doivent à minima justifier d'une conformité aux Guides UEATc des membranes d'étanchéité de toitures terrasses, à savoir notamment (selon le type de membrane) :

- Cahier CTSB n°3539 : Guide UEATc revêtement PVC,
- Cahier CTSB n°3540 : Guide UEATc revêtement EPDM,
- Cahier CTSB n°3541 : Guide UEATc revêtement FPO,
- Cahier CTSB n°3542 : Guide UEATc revêtement bitume APP ou SBS.

Donner le temps d'exposition de la membrane à la pluie et aux UV en phase provisoire, avant mise en oeuvre de la couverture.

Justification

Rapports d'essais de conformité aux Guides UEATc des membranes d'étanchéité de toitures terrasses, à savoir (selon le type de membrane) :

- Cahier CTSB n°3539 : Guide UEATc revêtement PVC,
- Cahier CTSB n°3540 : Guide UEATc revêtement EPDM,
- Cahier CTSB n°3541 : Guide UEATc revêtement FPO,
- Cahier CTSB n°3542 : Guide UEATc revêtement bitume APP ou SBS.

Rapport d'essai de résistance à l'indentation (poinçonnement) selon le Cahier CSTB n° 2358_V2.

Rapport d'essais de perméabilité à la vapeur d'eau de la membrane (valeur Sd, NF EN ISO 12572).

Justification concernant la durabilité de la membrane en condition réelle d'exposition (récolte d'échantillons sur chantier anciens, comparatif état neuf/ état vieilli sur site naturellement, visite chantiers anciens, ...).

Justifications concernant le temps d'exposition de la membrane à la pluie et aux UV en phase provisoire, avant mise en oeuvre de la couverture.

DOP et exemple d'étiquette CE de la membrane.

PV de réaction au feu (selon NF EN 13501).

Étiquette des émissions de COV + références de l'arrêté.

DE ou FDES, FDS éventuelles des produits.

Position dans le plan DT : 2.2 - Accessoires

Connaissance n°12569 validée en GS le 10/03/2025

Description

Décrire les accessoires de mise en oeuvre (éléments de liaison et d'étanchéité, mastics, accessoires préformés, ...), et donner leurs caractéristiques techniques. Préciser s'ils sont fournis.

Justification

Fiches techniques des accessoires divers.

Rapport d'essais justifiant les caractéristiques affichées des accessoires.

Illustration

Schémas cotés et/ou photographies des accessoires.

Position dans le plan DT : 2.3 - Eléments complémentaires

Connaissance n°12570 validée en GS le 10/03/2025

Description

Décrire et donner les caractéristiques techniques des les éléments complémentaires en lien avec le procédé, comme :

- Les panneaux en bois ou à base de bois supports de l'étanchéité complémentaire.
- La pare-vapeur éventuel.
- Les isolants (entre chevrons, ou sarking éventuellement).
- Les éléments bois (chanlattes trapézoïdales, réhausses, contrelattes).
- Les fixations.
- Les couvertures.

Justification

Justifications particulières à fournir si ces éléments sortent du cadre des Règles de l'Art et des documents de références propres à chacun d'eux.

Position dans le plan DT : 3.1 - Charpente support

Connaissance n°12571 validée en GS le 10/03/2025

Description

Définir les structures porteuses admissibles (charpente). Donner les conditions de flèches minimales admissibles.

Position dans le plan DT : 3.2 - Pentes minimales

Connaissance n°12572 validée en GS le 10/03/2025

Description

Décrire les pentes minimales admises par le procédé, en fonction du type de couverture (petits éléments discontinus ou métallique en plaques/feuilles), du système de percement du plan d'étanchéité (fixations sur chanlatte trapézoïdale ou à plat sous réhausse), du type de membrane (monocouche/simple ou bicouche/renforcée).

Justification

Des justifications sont à fournir en cas de dérogation aux pentes minimales admises par le "Guide des couvertures en climat de montagne de juin 2011" (références chantiers nombreuses, anciennes et détaillées, notamment ...).

Position dans le plan DT : 3.3.3 - Charges ascendantes

Connaissance n°12575 validée en GS le 10/03/2025

Description

Donner les espacements entre chevrons/rehausses maximaux, les charges ascendantes extrêmes de vent maximales admissibles (selon les règles NV 65 modifiées), ainsi que les hauteurs de bâtiments associées selon le Cahier CSTB n°3563 de juin 2006 (valeurs en angles).

Justification

Justifier de la résistance au vent du procédé (références chantiers, essais au vent selon l'ETAG 006, ...).

Position dans le plan DT : 3.4.1 - Généralité

Connaissance n°12573 validée en GS le 10/03/2025

Description

JURISPRUDENCE GENERALE : *Au sein de l'ouvrage de couverture assurant le clos et couvert du bâtiment, il n'est pas permis d'avoir différents éléments dimensionnés selon deux référentiels différents. Dans tous les cas, le dimensionnement du système complet de couverture (composé notamment selon les cas de : support, isolant, voliges, lattes, contrelattes, liteaux, structure oméga intermédiaire, plaques, feuilles, bacs ou petits éléments de couverture, ...) doit être réalisé en intégralité avec un seul et même référentiel (approche « contraintes admissibles » NV65 modifiées ou approche « états limites » Eurocode1, Partie 1-3 et Partie 1-4).*

Position dans le plan DT : 4.2 - Principes généraux de pose

Connaissance n°12576 validée en GS le 10/03/2025

Description

Définition des règles de mise en œuvre générales du procédé (étapes de mise en œuvre en partie courante, fixation, recouvrements transversaux et longitudinaux, ...).

Justification

Une visite chantier est à réaliser, sur un chantier en cours de mise en œuvre.

Illustration

Schémas cotés de mise en œuvre en partie courante.

Position dans le plan DT : 4.3 - Points singuliers

Connaissance n°12577 validée en GS le 10/03/2025

Description

Description du traitement des points singuliers pour les faîtages, les rives, les égouts, pénétrations, etc...

Justification

Une visite chantier est à réaliser, sur chantier en cours de mise en oeuvre.

Illustration

Schémas cotés illustrant le traitement de chaque point singulier :

- Faîtages,
- Rives,
- Égouts,
- Pénétrations,
- etc...

Position dans le plan DT : 4.3 - Ventilation

Connaissance n°12579 validée en GS le 10/03/2025

Description

Les ventilations de la sous-face de la couverture, et de la sous-face de l'étanchéité complémentaire, sont réalisées conformément au "Guide des couvertures en climat de montagne de juin 2011" (principe de la double toiture ventilée).

Justification

Des justifications particulières sont attendus dans le cas où les ventilations ne sont pas réalisées conformément au "Guide des couvertures en climat de montagne de juin 2011" (voir ci-avant).

Illustration

Les figures détaillant le faîtage et l'égout doivent mentionner les sections de ventilation haute et basse.

Position dans le plan DT : 5 - Entretien et réparation

Connaissance n°12580 validée en GS le 10/03/2025

Description

Description de l'entretien et des réparations du procédé.

L'entretien est réalisé conformément au "Guide des couvertures en climat de montagne de juin 2011".

Position dans le plan DT : 6 - Assistance technique

Connaissance n°12581 validée en GS le 10/03/2025

Description

Description de l'assistance technique dispensée par le demandeur.

Justification

Visite chantier en cours de mise en oeuvre.

Position dans le plan DT : 7 - Fabrication et contrôles

Connaissance n°12582 validée en GS le 10/03/2025

Description

Décrire succinctement la fabrication des membranes. Donner à minima la ville et le pays de fabrication.

Les autocontrôles et contrôles sont réalisés conformément aux référentiels des membranes d'étanchéité de toitures terrasses, à savoir les Guides UEATc suivants (selon la nature de la membrane) :

- Cahier CTSB n°3539 : Guide UEATc revêtement PVC,
- Cahier CTSB n°3540 : Guide UEATc revêtement EPDM,
- Cahier CTSB n°3541 : Guide UEATc revêtement FPO,
- Cahier CTSB n°3542 : Guide UEATc revêtement bitume APP ou SBS.

Justification

Fournir les autocontrôles de productions, selon les Guide UEATc (selon la nature de la membrane) :

- Cahier CTSB n°3539 : Guide UEATc revêtement PVC,
- Cahier CTSB n°3540 : Guide UEATc revêtement EPDM,
- Cahier CTSB n°3541 : Guide UEATc revêtement FPO,

- Cahier CTSB n°3542 : Guide UEAtc revêtement bitume APP ou SBS.